



## Les effets de différentes approches législatives en matière de prostitution sur les personnes prostituées et sur la société dans son ensemble

Un débat fait actuellement rage en Europe : il s'agit de trancher sur la solution qui protégerait le plus efficacement les droits des femmes, y compris les droits des prostituées : la réglementation ou bien l'abolition de la prostitution ? Les personnes s'exprimant en faveur d'une réglementation considèrent que la prostitution est un métier. Dans les systèmes réglementaristes, l'organisation de la prostitution est légalisée, de même que le sont les lieux de prostitution tels que les maisons closes. Le proxénétisme est donc dans les faits dépenalisé. Les tenants d'une abolition de la prostitution considèrent au contraire la prostitution comme une forme de violence infligée aux femmes. Dans les systèmes abolitionnistes, les proxénètes ainsi que les clients-prostituteurs sont pénalisés (mais pas les personnes prostituées).

Cet article compare la situation observée dans deux pays membres de l'UE ayant opté pour une réglementation de la prostitution et celle de la Suède, qui a choisi une approche abolitionniste. En prenant appui sur des études récentes, sur des informations obtenues auprès de travailleurs sociaux exerçant à l'échelle locale, ainsi qu'auprès de responsables de l'application des lois, **l'article montre qu'une réglementation consacre aggrave la situation des personnes prostituées du point de vue de leur santé physique et mentale ainsi que de leurs conditions sociales. Une législation basée sur une approche abolitionniste a au contraire des effets positifs en la matière.**

### Le réglementarisme en Allemagne et aux Pays-Bas

Les Pays-Bas ont levé l'interdiction de maisons closes en 2000. En 2002, l'Allemagne dépenalisait le proxénétisme aux fins de prostitution, simplifiait les conditions légales permettant d'ouvrir maisons closes et autres établissements de prostitution, levait l'interdiction de promotion de la prostitution et accordait aux femmes le droit de contracter des services et prestations au sein d'établissements de prostitution. Depuis lors, les résultats des gouvernements, de la police et des ONG sont les suivants :

**Les conditions de vie des femmes prostituées ne se sont pas améliorées.** Malgré la nouvelle législation allemande, la plupart des prostituées sont toujours confrontées à de mauvaises conditions de travail. La plus grande partie des revenus obtenus reviennent aux proxénètes et aux « managers ». <sup>1</sup> Aux Pays-Bas, le nombre de prostituées dépendant de leurs proxénètes n'a pas diminué. <sup>2</sup> Les prostituées interrogées en Allemagne considèrent que la nouvelle loi n'a pas amélioré leur situation d'un point de vue légal, social ou économique. <sup>3</sup> Même si le rapport Daalder de 2007 commandé par le gouvernement néerlandais présente une évaluation globalement favorable de l'approche législative réglementant la prostitution aux Pays-Bas, il note que le bien-être émotionnel des personnes prostituées a diminué par rapport à 2001 de tous points de vue et l'utilisation de sédatifs a augmenté. <sup>4</sup>

<sup>1</sup> Emilija Mitrovic, *Working in the sex industry: Report on the findings of a field research "Social change in dealing with prostitution since the new legislation's entry into force on 1.1.2002"*, 2004, p. 3.

<sup>2</sup> A.L. Daalder, *Prostitution in the Netherlands Since the Lifting of the Brothel Ban*, WODC (Research and Documentation Centre, Dutch Ministry of Security and Justice), 2007, [www.wodc.nl/images/ob249a\\_fulltext\\_tcm44-83466.pdf](http://www.wodc.nl/images/ob249a_fulltext_tcm44-83466.pdf), p. 13.

<sup>3</sup> Sozialwissenschaftliches FrauenForschungsinstitut an der Evangelischen Fachhochschule Freiburg, *The Act Regulating the Legal Situation of Prostitutes – implementation, impact, current developments*, 2007, [http://www.turnofftheredlight.ie/wp-content/uploads/2011/02/Germany-prostitution-report\\_english.pdf](http://www.turnofftheredlight.ie/wp-content/uploads/2011/02/Germany-prostitution-report_english.pdf); et Emilija Mitrovic, *Working in the sex industry*.

<sup>4</sup> A.L. Daalder, *Prostitution in the Netherlands Since the Lifting of the Brothel Ban*, p. 15.



EUROPEAN WOMEN'S  
**LOBBY**  
EUROPEEN DES FEMMES

**On ne propose pas d'alternatives adaptées aux femmes prostituées.** Aux Pays-Bas, d'après le rapport de 2007 mentionné ci-dessus, « seules 6% des municipalités incluent dans leur politique d'aider les femmes à quitter le milieu de la prostitution. »<sup>5</sup>

### L'abolition de la prostitution en Suède

En 1999, la Suède a choisi une approche très différente en devenant le premier pays à adopter une loi pénalisant toute personne achetant ou tentant d'acheter des services sexuels. Il est important de noter que cette loi ne punit en aucun cas les personnes dans la prostitution. Cette loi reflète l'approche suédoise considérant la prostitution comme une forme de violence à l'encontre des femmes, et qui relève donc de la problématique de l'égalité de genre : il ne pourra être question d'une véritable égalité femmes-hommes tant que la prostitution existera. En 2010, le gouvernement suédois a publié un rapport<sup>6</sup> rendant compte des effets de cette loi depuis son entrée en vigueur. Voici les résultats de cette évaluation :

**La prostitution se fait plus rare.** En Suède, le nombre de prostituées de rue, principalement des femmes, s'est réduit de moitié tandis que dans les pays voisins, au Danemark et en Norvège - où la prédominance de la prostitution de rue était à peu de choses près équivalente à celle observée en Suède avant son interdiction en 1999 - son nombre a dramatiquement augmenté pour atteindre en 2008 trois fois celui de la Suède.<sup>7</sup> Il faut par ailleurs noter qu'aucune preuve d'augmentation du tourisme sexuel de Suédois<sup>8</sup> n'a été enregistrée. Aucune augmentation de la prostitution de rue du fait du tourisme sexuel suédois - résultant de cette interdiction ou bien fortement encouragée par celle-ci - n'a été enregistrée parmi les pays voisins.

Selon ce même rapport gouvernemental, en plus de la diminution de la prostitution de rue, il n'y a pas de preuve d'une augmentation de la prostitution au sein d'établissements en Suède. Bien qu'une augmentation de la prostitution par internet ait été notée, ceci est une tendance que l'on peut observer dans tous les pays ; de plus, le nombre de personnes vendues par internet à des fins de prostitution a augmenté de manière plus significative parmi les pays voisins de la Suède. Le rapport termine en indiquant que la réduction de moitié de la prostitution de rue en Suède constitue une véritable diminution et que celle-ci est principalement le résultat de la criminalisation de l'achat de prestations sexuelles.<sup>9</sup> En effet, d'après une étude datant de 2008, le nombre d'hommes suédois ayant effectué un achat de prestations sexuelles a diminué entre 1996 et 2008 de 13,6% à 7,8%, et bon nombre de personnes interrogées ont déclaré que l'interdiction de l'achat de prestations sexuelles les décourageait puisque ce genre de service n'est plus disponible.<sup>10</sup>

**Les conditions de vie des personnes prostituées ne se sont pas aggravées.** En réponse à une autre préoccupation ayant été évoquée avant l'introduction de la loi, l'enquête révèle que les travailleurs sociaux et les autorités n'ont pas plus de difficultés pour entrer en contact avec les personnes prostituées ou encore que, par suite de l'interdiction d'achat de services sexuels, leur situation ne s'est pas aggravée.<sup>11</sup>

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> En utvärdering. Förbud mot köp av sexuell tjänst (SOU 2010:49) (1999-2008). <http://regeringen.se/content/1/c6/14/91/42/ed1c91ad.pdf>.  
Résumé en anglais : Government Offices of Sweden. Evaluation of the ban on purchase of sexual services (2010).  
[www.sweden.gov.se/sb/d/13358/a/149231](http://www.sweden.gov.se/sb/d/13358/a/149231)

<sup>7</sup> Ibid., p. 35.

<sup>8</sup> Gunilla S. Ekberg, Kasja Wahlberg, "The Swedish Approach: A European Union Country Fights Sex Trafficking", Solutions Journal, Volume 2: Issue 2: Mar 02, 2011, <http://www.thesolutionsjournal.org/node/895>

<sup>9</sup> Government Offices of Sweden. Evaluation of the ban on purchase of sexual services, pp. 35-36.

<sup>10</sup> Gunilla and Wahlberg, "The Swedish Approach"

<sup>11</sup> Government Offices of Sweden. Evaluation of the ban on purchase of sexual services (2010), pp. 37-38.



EUROPEAN WOMEN'S  
**LOBBY**  
EUROPEEN DES FEMMES

Bien qu'il y ait certainement des défauts dans la mise en œuvre de la loi suédoise, globalement les effets sont vus comme positifs jusqu'à présent.

### **Conclusion**

On ne peut douter des effets positifs de la législation suédoise. La Norvège et l'Islande ont toutes deux adopté des lois interdisant l'achat de prestations sexuelles et l'Irlande et la France sont actuellement en train de réfléchir à des lois équivalentes. Les responsables de l'application des lois en Norvège ont rapporté des effets positifs d'une législation allant dans le même sens au cours des deux années suivant son entrée en vigueur, y compris sur la réduction de la prostitution ainsi que sur le fait qu'il est à présent plus aisé pour la police norvégienne de contrôler l'industrie du sexe et d'arrêter proxénètes et trafiquants.<sup>12</sup>

Au-delà de l'impact sur le réseau des personnes impliquées dans le système prostitueur, il faut également noter que la législation a un impact important sur le respect des droits des femmes, et, plus largement, sur l'égalité entre femmes et hommes. Par exemple, l'expérience menée aux Etats-Unis dans l'Etat du Nevada montre clairement que la tolérance à l'égard de la prostitution a un impact sur la tolérance à l'égard des violences faites aux femmes. Le Nevada est l'un des rares Etats des Etats-Unis où la prostitution a été légalisée dans certains de ses comtés. En 2007, le taux de viols était cinq fois plus élevé dans les comtés où la prostitution est légale que partout ailleurs dans le pays. Cette information constitue un argument s'opposant au mythe selon lequel la légalisation (réglementation) de la prostitution permettrait de réduire les agressions sexuelles en apportant aux hommes un exutoire légitime à leur « désir sexuel » : celle-ci soutient plutôt l'idée que la légalisation de la prostitution peut engendrer une augmentation du risque de harcèlement sexuel envers les femmes, même lorsque celles-ci ne sont pas directement impliquées dans un système prostitueur<sup>13</sup>. Il est temps de prendre position pour l'abolition de la prostitution pour le bien des personnes qui sont constamment exploitées par ce système, pour les femmes, et pour la société dans son ensemble.

---

<sup>12</sup> Présentation par Birgitte Ellefsen, responsable de l'Unité de coordination pour les victimes de traite (KOM) en Norvège à la conférence „Legal and institutional conditions for combating prostitution and trafficking for the purpose of sexual exploitation— Hungarian and international experiences” organisée par la Fondation MONA pour les femmes de Hongrie à Budapest (Hongrie) le 9 mars 2010. Un résumé de cette présentation peut être trouvé dans : *Legislation, rights protection and assistance. Development of Interdisciplinary Cooperation in Hungary to Combat Prostitution and Trafficking for the Purpose of Sexual Exploitation and to Support Victims (Project Summary)*, MONA Foundation (2010), [http://www.mona-hungary.hu/kepek/upload/2010-11/Legislation\\_rights%20protection%20and%20assistance\\_MONA%20Foundation.pdf](http://www.mona-hungary.hu/kepek/upload/2010-11/Legislation_rights%20protection%20and%20assistance_MONA%20Foundation.pdf), pp. 20-21.

<sup>13</sup> Chrystal Ruggieri, Terance D. Miethe and Timothy C. Hart, *Rape and other Sex Offenses in Nevada, 1990-2007*, State Data Brief, University of Nevada Las Vegas, July 2009. CACS 2009-01-03EN, <http://www.unlv.edu/centers/crimstats/SDBs/Rape/Rape%20in%20Nevada%20v4.pdf>.